



MAIRIE  
DE  
VOLONNE  
(04290)

Afférents au C. Municipal... : 19  
En exercice..... : 19  
**PRÉSENTS..... : 11**  
Qui ont pris part à la DCM. : 13  
**Date de la CONVOCATION :**  
3 décembre 2025.

dcm 06 / 251208

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 004-210402442-20251208-DCM\_06\_251208-DE

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance)

L'an deux mille vingt-cinq et le 8 décembre, à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

. **PRÉSENTS (11)** : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Patricia PERONA-MENA, Marie-Anne MULLER, Michel BLASZCZYK, André GARBIT, Marie-Pierre PINSON, Renée VIARD-SIRI, Nathalie BOURRIEL, David FERRIGNO, Adrien ETIENNE.

. **ABSENTS (08)** : Claude FARGETON (procuration à Michel Blaszczyk), Christian HERPIN, Jean-François POPIELSKI, Anne VANCAUWENBERGHE (procuration à Sandrine COSSERAT), Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Nathalie VANNI

. **OBJET : « Rénovation exemplaire de l'école élémentaire » - partie ALSH : nouveau plan de financement et demandes d'aides financières auprès de la CAF et du CDST**

Par délibérations du 25 janvier 2023, 14 avril 2025, 9 juillet 2025 et du 19 septembre 2025, le conseil municipal avait approuvé l'opération « Rénovation Exemplaire de l'Ecole Elémentaire » et validé le plan de financement prévisionnel.

A la suite des échanges auprès de la CAF et du Département 04, il convient de modifier le plan de financement pour la construction du bâtiment ALSH, le mobilier et les études.

Le nouveau plan de financement pour la partie ALSH serait le suivant :

Dépenses	Coût HT	
Bâtiment ALSH périscolaire – Accueil jeunes	216 191,00 €	
Dépenses de rénovation énergétique ALSH périscolaire – Accueil jeunes	155 973,00 €	
Aléas ALSH	22 330 €	
Mobilier ALSH	35 000,00 €	
Etudes ALSH	14 850,39 €	
<b>Total</b>	<b>444 344,23 €</b>	
Financement Département 04 – CDST	111 086,06 €	25 %
Financement CAF	199 954,90 €	45 %
Autofinancement	133 303,27 €	30 %

Il est proposé de valider le plan de financement présenté, d'autoriser à solliciter les aides financières et déposer les dossiers de subventions.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants (13 voix POUR) :

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ;
- **AUTORISE** Mme le Maire (ou son représentant) à solliciter les aides financières auprès de la CAF et du département 04 et à déposer les dossiers de subventions ;
- **AUTORISE** Mme le Maire (ou son représentant) à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,

*Vauv*



Le Maire  
Sandrine COSSERAT

*[Handwritten signature of Sandrine Cosserrat]*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Legalité.